

A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

KPRDRHMJLDH

REPUBLIQUE DU BENIN

---00---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---00---

DECRET N°2008-611 DU 22 OCTOBRE 2008

portant fin de détachement à la Cour
Constitutionnelle de Monsieur Jacques D.
MAYABA, Magistrat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001 – 35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session de 29 février 2008 ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 septembre 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la magistrature, il est mis fin au détachement de **Monsieur Jacques D. MAYABA**, Magistrat, précédemment Conseiller à la Cour Constitutionnelle.

Article 2 : L'intéressé est remis à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte Parole du Gouvernement pour emploi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter du 07 juin 2008 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



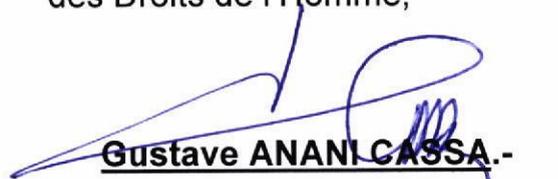
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI. -

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,



Gustave ANANI CASSA.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 - CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MJLDH 4 – MEF 4 – AUTRES
MINISTERES 24 – SGG 4 – DGBM – DCF – DGTCP – DGID – DGDDI 5 – BN – DAN – DLCS 3 –
GCONB - DGCST - INSAE 3 BCP - CSM- IGAA 3 – UAC – ENAM – FADESP 3 – UNIPAR – FDSP
2 INTERRESSE 1 JO 1.